

PR-378

8 décembre 2004

Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est responsable de la mise à disposition et de l'entretien des équipements et des locaux destinés aux associations de cuisines et restaurants scolaires, ainsi que du subventionnement de ces dernières. Le service se charge également de contrôler l'ensemble des prestations fournies par les associations, à savoir l'organisation et la production des repas pour les élèves des écoles enfantines et primaires de la Ville de Genève.

L'augmentation des repas pris par les enfants a été d'environ 9% (année scolaire 2003/04), alors que, sur cette même période, les effectifs d'élèves sont restés globalement stables.

Les projets rendus nécessaires par l'augmentation des enfants fréquentant les restaurants scolaires répondent aux directives de la Division de l'aménagement et des constructions, notamment sur les questions d'interventions sur le patrimoine et énergétiques. En ce qui concerne l'école de Cayla, c'est l'architecte concepteur de l'école qui a été mandaté pour projeter les travaux, respectant ainsi les lignes directrices initiales de l'architecture du bâtiment.

Exposé des motifs

La Ville de Genève est à la recherche constante de nouveaux locaux pour servir les repas des élèves à midi. Différents projets sont en cours d'étude pour répondre à cet objectif, soit par l'aménagement de restaurants dans des surfaces existantes et faisant partie d'une école (école de Cayla), soit par la location d'une arcade proche de l'école (école de la Roseraie), là où il n'est pas possible de trouver une solution intra-muros.

La présente demande de crédit répond, d'une part, à la nécessité de remplacer des locaux que nous devons rendre à leur propriétaire (fermeture du Foyer Saint-

Vincent) et, d'autre part, à l'augmentation des besoins d'accueil. En tout état de cause, les projets en question amèneront des améliorations de confort pour les enfants, dans les domaines suivants:

- temps disponible pour le repas;
- durée du trajet pour accéder au réfectoire;
- capacité de faire face à des afflux d'effectifs supplémentaires, sans établissement de listes d'attente.

Projets

Barthélemy-Menn 6 bis: aménagement d'un restaurant scolaire et d'un office de remise en température

Descriptif des travaux et acquisitions

Actuellement, le Foyer Saint-Vincent accueille une centaine d'enfants chaque jour scolaire, sous la responsabilité du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et de l'association Accueil midi Plainpalais (AMP). Ces enfants proviennent des écoles de la Roseraie (environ 70 enfants) et des Minoteries (environ 25 enfants). Les repas sont préparés par la cuisine de l'école Hugo-de-Senger et livrés en liaison froide. L'Association catholique d'action sociale éducative (ACASE), propriétaire du Foyer Saint-Vincent, et la Ville de Genève sont liées par une convention «relative à la mise à disposition de surfaces et à des prestations destinées à la restauration scolaire». Cette convention a été dénoncée pour le 30 juin 2005, suite à la vente des locaux et au déménagement des activités du Foyer Saint-Vincent.

Toujours sous la responsabilité du GIAP et de l'AMP, une cinquantaine d'enfants de l'école de la Roseraie sont accueillis quotidiennement à la rue des Pitons 15 dans des locaux loués par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Comme pour le Foyer Saint-Vincent, c'est la cuisine de production de l'école Hugo-de-Senger qui assure la livraison des repas, mais en liaison chaude.

A noter que l'augmentation des repas dans ces deux lieux a été d'un peu plus de 8% durant l'année scolaire 2003/04, soit une vingtaine d'enfants supplémentaires par jour.

Par ailleurs, la demande d'encadrement parascolaire du quartier est en constante progression et nécessite la mise en place de locaux proches de l'école de la Roseraie, permettant ainsi d'élargir les activités parascolaires et de libérer des surfaces pour l'enseignement.

La location de l'arcade de la rue Barthélemy-Menn constitue une opportunité unique dans un quartier connaissant une démographie socialement et économiquement fragile. Elle permet de disposer de locaux adaptés, après travaux, alors que le quartier ne peut compter sur aucune installation scolaire future.

La mise à disposition d'une arcade permettra donc:

- de faire face à la fermeture du restaurant du Foyer Saint-Vincent;
- de résilier la location de l'arcade de la rue des Pitons et, par conséquent, de regrouper en un seul lieu, proche de l'école de la Roseraie, l'activité de restauration scolaire, d'où des économies d'échelle;
- de répondre à l'augmentation des effectifs scolaires de ce quartier populaire, dont les habitants sont demandeurs d'équipements sociaux en général;
- de réduire les temps de déplacement de l'école au restaurant scolaire et d'apporter ainsi plus de confort temps aux enfants, pour la sieste et les autres activités parascolaires, notamment à midi;
- de résoudre le problème de saturation du restaurant de l'école Hugo-de-Senger.

Un premier projet, plus coûteux, aurait permis de réaliser un restaurant scolaire présentant des conditions plus confortables et des surfaces de qualité destinées aux activités parascolaires. Toutefois, dans un souci d'économie, ce projet a été ramené à des aménagements essentiels, sans intervention majeure sur les sols, les murs et les plafonds. Le mobilier et la vaisselle seront récupérés des réfectoires fermés à cette occasion (Foyer Saint-Vincent et Pitons).

L'adaptation de l'arcade pour la création d'un restaurant scolaire comprend les travaux suivants:

- le rafraîchissement des peintures et la pose de linoléum;
- les travaux de menuiserie, d'électricité et de ventilation;
- la mise en conformité des sanitaires.

<i>Estimation des coûts</i>	<i>Fr. (TTC)</i>
Honoraires d'architecte	18 000
Honoraires ingénieurs civils, E, CVS	7 000
Démolition	20 000
Maçonnerie	10 000
Menuiserie extérieure, vitrerie	8 000
Stores, rideaux	5 000
Installations électriques, luminaires	26 000
Ventilation	5 000

Sanitaires	15 000
Menuiserie intérieure, serrurerie	24 000
Revêtement de sol, carrelages	38 000
Revêtement de paroi	20 000
Faux plafonds	20 000
Peinture	15 000
Nettoyage	2 000
Agencement cuisine et office de remise en température	60 000
Mise en passe	1 000
Signalisation sécurité	1 000
Autorisations, taxes, reproductions plans	5 000
Divers et imprévus	<u>15 000</u>
Total	315 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2004 pour la réalisation en 2005.

Délais des travaux

La demande d'autorisation de procédure accélérée (APA) est en cours d'instruction au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL). Le début des travaux est prévu dès l'obtention de l'APA, sous réserve de l'obtention du crédit. La mise à disposition souhaitée de l'arcade aménagée en restaurant scolaire est la rentrée scolaire prochaine d'août 2005.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas au premier plan financier d'investissement 2004-2015.

Budget prévisionnel d'exploitation

Les coûts relatifs au chauffage et à l'eau relèvent des charges locatives payées mensuellement (325 francs). Par ailleurs, sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie sur des projets récents similaires:

– Chauffage:

Réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.

- Eau:
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 francs par an.
 - Electricité:
L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 1000 francs par an.
- Total du budget d'exploitation: 3000 francs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Cayla: aménagement d'un restaurant scolaire et d'un office de remise en température

Descriptif des travaux et acquisitions

L'école de Cayla s'insère dans le tissu bâti de la zone de développement de la ville de Genève. Un grand nombre de logements ont été récemment construits, dont une bonne partie est subventionnée. Des immeubles sont en chantier, d'autres sont en projet. Cette école fait face à un accroissement démographique qui se répercute également sur le nombre de repas servis quotidiennement par l'Association des restaurants scolaires de l'Europe, laquelle gère et produit des repas pour 8 restaurants. En effet, les restaurants qui accueillent les élèves de l'école de Cayla ont connu une importante augmentation d'effectifs durant l'année scolaire 2003/04, soit près de +9% (soit 63 repas quotidiens de plus en 2003/04), ce qui les met en situation de saturation nécessitant l'ouverture de nouveaux espaces de restauration scolaire. Il est à noter que la progression des repas est plus importante que celle des élèves.

Jusqu'à présent, les enfants de l'école de Cayla (environ 70) se rendent dans les restaurants suivants qui se localisent à plusieurs centaines de mètres de l'école:

- école de Saint-Jean (20 enfants);
- école du Devin-du-Village (50 enfants).

En effet, l'école de Cayla, où sont scolarisés 340 enfants, ne dispose pas de restaurant scolaire.

Le restaurant de l'école du Devin-du-Village ne pouvant plus accueillir les enfants de l'école de Cayla par manque de place, une solution provisoire a été mise en place à la fin du mois de février 2004 grâce au déplacement à midi d'un certain nombre d'enfants à l'école de Saint-Jean, en attendant qu'un restaurant scolaire puisse être aménagé dans cette même école. Les enfants des premiers degrés (1E-2P) sont acheminés quotidiennement dans le restaurant de l'école du Devin-du-Village, pour le premier service (de 12 h à 12 h 40); les plus grands (3P-6P) se rendent au restaurant de l'école de Saint-Jean (de 12 h 30 à 13 h 15).

Ces situations de déplacements engendrent différents problèmes:

- des restaurants scolaires surchargés ne peuvent répondre qu'avec difficulté à l'augmentation des besoins de leurs quartiers;
- un cheminement quotidien fatigant et non sans danger pour les enfants;
- peu de temps pour la sieste;
- un attachement scolaire et de quartier tronqué par la nécessité de prendre des repas ailleurs.

Dans ce contexte, le Service des écoles et institutions pour l'enfance propose le projet de restaurant scolaire dans l'école de Cayla. L'aménagement d'un restaurant scolaire d'une centaine de places assises, équipé d'un office de remise en température, permettra de maintenir sur place les 70 élèves se rendant quotidiennement dans les restaurants voisins et de libérer autant de place pour les besoins en constante augmentation des restaurants déjà existants dans le quartier.

<i>Estimation des coûts</i>	<i>Fr. (TTC)</i>
Honoraires d'architecte (établissement projet)	43 000
Honoraires ingénieurs E+chauff.+sanitaires	26 000
Taxes et autorisations	5 400
Démolitions	13 300
Gros œuvre 1+2	24 000
Installations électriques	16 900
Chauffage, ventilation	29 600
Office de remise en température	72 000
Appareils et conduites	46 000
Plâtrerie	4 900
Menuiserie	8 900
Aménagements intérieurs	38 500
Mobilier et vaisselle	<u>33 900</u>
Total	362 400
Arrondi à	362 000

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux de la fin de l'année 2004 pour la réalisation en 2005.

Délais des travaux

La demande d'autorisation de procédure accélérée (APA) est en cours d'instruction au DAEL. Le début des travaux est prévu dès l'obtention de l'APA, sous réserve de l'obtention du crédit. Les locaux aménagés en restaurant scolaire devraient être opérationnels pour la rentrée scolaire prochaine d'août 2005.

Référence au plan financier d'investissement

Cet objet ne figure pas tel quel au plan financier d'investissement 2004-2015. Toutefois, une demande relative à la «Construction d'un groupe scolaire 2^e étape – William-Lescaze 12, ch. Cayla, quartier de» (030.025.06 PRI1) existe et inclut la réalisation d'un restaurant scolaire. Par conséquent, l'aménagement d'un restaurant scolaire dans l'enveloppe scolaire existante devrait être soustraite de cette demande.

Budget prévisionnel d'exploitation

Sur la base d'une estimation effectuée par le Service de l'énergie sur des projets récents similaires:

– Chauffage:

Réalisation faisant partie intégrante d'un bâtiment scolaire, les locaux concernés sont chauffés, sans plus-value.

– Eau:

L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 2000 francs par an.

– Electricité:

L'augmentation de la consommation a été estimée à environ 1000 francs par an.

Total du budget d'exploitation: 3000 francs par an.

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit est le Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Charge financière globale

La charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuité se montera à 85 250 francs.

Récapitulation des coûts

<i>Objets</i>	<i>Fr. (TTC)</i>
Restaurant scolaire Barthélemy-Menn	315 000
Restaurant scolaire de Cayla	<u>362 000</u>
Sous-total	677 000
Prestations du maître de l'ouvrage (honoraires de promotion) 5%	33 850
Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève 1%	<u>7 100</u>
Total du crédit	717 950
Arrondi à	718 000

Pas d'intérêts intercalaires, la durée des chantiers étant inférieure à six mois.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 718 000 francs destiné à différents travaux d'aménagement pour la création de restaurants scolaires dans une arcade à la rue Barthélemy-Menn 6 bis et dans l'école de Cayla.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville

de Genève, à concurrence de 718 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 7100 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2006 à 2015.